

Commission fédérale contre
le racisme
Madame Martine Brunschwig Graf
Présidente
Inselgasse 1
3003 Berne

Berne, le 4 octobre 2023

Votre lettre sur la campagne "Nouvelle normalité ?

Madame Brunschwig Graf, Mesdames et Messieurs,

Nous vous remercions pour votre lettre du 25 septembre 2023, dont nous avons toutefois pris connaissance avec étonnement et indignation. Vous y insinuez que la campagne de l'UDC « Nouvelle normalité ? » déforme la réalité et serait raciste et xénophobe.

L'UDC refuse cette calomnie. La campagne « Nouvelle normalité ? » - dotée d'un point d'interrogation - s'attaque à des cas concrets et documentés. La campagne montre une réalité - la réalité du terrain - , qui est souvent occultée par les médias, les autorités et la politique. Ne pas parler de la criminalité étrangère élevée et croissante ainsi que des bandes de passeurs criminels, c'est les tolérer. L'UDC n'est pas favorable à cela.

La liberté d'expression et le libre débat sont les piliers de notre démocratie directe. Le débat sert également à protéger et à défendre les victimes d'actes de violence.

La Suisse doit enfin, comme le prévoit l'article 121 a de la Constitution fédérale, gérer et limiter l'immigration. Rien qu'en 2022, plus de 180'000 immigrés (solde net), demandeurs d'asile et statut S compris, sont arrivés en Suisse. Aucune trace de contrôle ou de limitation de ces flux migratoires.

La Constitution fédérale stipule également que les étrangers criminels doivent être expulsés du pays.

L'UDC attend en vain ([23.7590 | Pointages demandés par Toni Brunner, ancien conseiller national, président de l'UDC de 2008 à 2016. Question no 24, posée au troisième trimestre 2023](#)) et la population, face à des faits et des chiffres clairs, en

fait les frais. Là encore, aucune trace de mise en œuvre de la volonté populaire.

Pourquoi le peuple suisse, soutenu par de nombreuses personnes naturalisées, a-t-il approuvé ces initiatives ? Pour que nous puissions rétablir et préserver le calme, la sécurité et l'ordre dans notre pays, ceci également pour protéger et accepter la très grande majorité des étrangers dans notre pays, qui respectent les règles et les lois.

Comme vous le savez mieux que quiconque, ces deux articles constitutionnels n'ont pas été mis en œuvre à ce jour. Nous vous demandons de retirer immédiatement vos insinuations abjectes et antidémocratiques à l'adresse de l'UDC et de vous engager plutôt pour la mise en œuvre des dispositions constitutionnelles mentionnées, ce d'autant plus que ce sont elles qui aideraient le plus à lutter contre la montée de certains ressentiments.

Meilleures salutations



Marco Chiesa, Conseiller aux Etats
Président de l'UDC Suisse